



Installation du comité de suivi sur les rythmes : le SNUipp-FSU porte-parole des enseignants

Le comité a pour but d'examiner les principaux modèles d'organisation mis en place et d'analyser les apports et les limites de ces modèles. Un premier point d'étape est programmé en juin 2013 (sur les projets et les partenariats qui auront été élaborés pour une mise en place à la rentrée). Puis, à intervalles réguliers, des bilans seront organisés avec un rapport final en juin 2015 (voir lettre de mission ci-jointe).

Au SNUipp-FSU, nous avons bien l'intention de porter la parole et les demandes des enseignants au sein de cette instance. Pour cela, au retour des vacances de printemps, nous lancerons au niveau national un espace de mutualisation afin de recenser les organisations arrêtées dans les écoles qui se sont engagées pour 2013. Une fois de plus, nous allons nous appuyer sur l'expertise des enseignants pour faire remonter au sein de ce comité de suivi les points d'appui mais aussi les difficultés voire les blocages. Modalités de concertation locale, emploi du temps et contenu de la journée articulant temps scolaire (dont les APC) et périscolaire (pause de midi, les activités culturelles, sportives et artistiques), élaboration des partenariats, nouvelles organisations du travail des enseignants, ... tous les sujets seront passés au crible par le SNUipp-FSU. Nous nous intéresserons au temps scolaire.

Parallèlement, nous continuons de demander la mise en place de recherches indépendantes au long cours sur les effets de cette réforme sur bien-être et la réussite des élèves.

Nous voulons privilégier une analyse fine de la mise en œuvre de la réforme et de ses impacts sur la vie des élèves et des enseignants. Au sein de cette instance, nous ne ferons pas tapisserie. Cette approche qualitative doit conduire à valoriser les réussites mais aussi à permettre les améliorations indispensables. La lutte contre les inégalités en matière d'offre scolaire et périscolaire reste une de nos préoccupations importantes. Cette ambition passera notamment par une réécriture du décret qui doit permettre plus de souplesse, de vraies garanties de financement et à tous les niveaux, une véritable prise en compte de l'avis des enseignants.